



PLAINE EN FÊTE 2023

DOSSIER EXPOSANT

DIMANCHE 03 SEPTEMBRE 2023 A LA CHAUSSEE-TIRANCOURT

REGLEMENT

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir, les principales mesures en matière d'organisation, de sécurité et de fonctionnement de l'évènement organisé par Pays'en Somme avec le soutien des Jeunes Agriculteurs Somme désigné sous le nom « Plaine en Fête ».

Plaine en Fête se déroulera le dimanche 03 septembre 2023 de 10h à 18h à La Chaussée-Tirancourt.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Les demandes d'inscriptions sont à adresser à Pays'en Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 AMIENS Cedex 3 ou par mail jeunesagriculteurs80@gmail.com

Pour être recevable, toute inscription devra être accompagnée de son règlement : par **chèque** ou par **virement bancaire**. Les chèques seront encaissés à partir du lundi 04 septembre 2023. Les virements doivent être faits au moment de l'envoi du dossier d'inscription. Tout règlement impliquant des frais supplémentaires, tels que les virements en provenance de l'étranger, seront à la charge de l'exposant.

Les inscriptions seront closes le vendredi 30 juin 2023 à 17h00.

En cas d'absence de votre part le jour de l'évènement, soit le dimanche 03 septembre 2023, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'inscription acceptée après le 30 juin 2023, l'emplacement sera majoré de 20 %. Toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

A partir du mardi 15 août 2023, votre dossier sera susceptible d'être refusé, s'il est accepté une majoration de 80 % s'appliquera. Le cachet de la Poste fera foi.

Attention : les paiements comprenant les préventes de boissons ne seront pas

acceptés. Il s'agit de deux paiements distincts.

Un **marché fermier** est organisé sur l'évènement. Seuls les exposants pouvant justifier de leur statut d'agriculteur par une attestation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pourront exposer dans cet espace.

ARTICLE 3 : ASSURANCES

Tout exposant devra être assuré du fait de l'exposition, de la démonstration et du fonctionnement de son matériel. Incendie - Explosions - Vols Recours Tiers : tout exposant devra ouvrir une garantie correspondant à la valeur de son matériel pour ces risques. En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant déclare renoncer à tout recours contre l'État, le département, Pays'en Somme, Jeunes Agriculteurs Somme, Jeunes Agriculteurs des structures locales organisatrices, la municipalité, et les organisateurs. Par ailleurs, tout exposant devra être assuré en responsabilité civile pour les dommages matériels, immatériels ou corporels qu'il est susceptible de causer à des tiers, visiteurs, participants ou organisateurs. Une **attestation de responsabilité civile doit impérativement être fournie avec l'inscription avec la mention « foires et salons ».**

ARTICLE 4 : DROIT D'ENTREE

Les exposants bénéficient gratuitement de 4 badges **nominatifs par dossier d'inscription**. Ces badges permettent aux membres de votre organisme d'entrer et sortir sur le site de 6h30 à 11h00 via une entrée Exposants, qui vous sera dédiée.

Ces badges sont attribués par inscription et non par nombre de stands.

Exemple : 1 inscription = 4 badges offerts
1 inscription pour la réservation de 3 stands ne donne pas droit à 12 badges mais 4 badges offerts.

Les noms et prénoms pour les badges devront être indiqués dans la fiche « Récapitulatif » page 12.

Si votre stand ou emplacement requiert davantage de personnel, vous pouvez :

- ✗ Acheter des badges supplémentaires (entrées et sorties libres) au tarif de 3€
- ✗ Acheter des entrées supplémentaires (entrées et sorties définitives) au tarif de 3€

Les badges seront envoyés à réception du dossier. Ils seront numérotés et devront être présentés le jour de l'évènement pour y accéder.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les exposants ne peuvent faire de publicité (cartes, prospectus, autocollants, échantillons...) qu'à l'intérieur de leur(s) stand(s) et pour les produits exposés sur le(s) stand(s).

ARTICLE 6 : BOISSONS ET ALIMENTATION

Les exposants (hors marché fermier) ne sont pas autorisés à distribuer ou vendre des boissons en dehors de celles proposées par le Comité d'Organisation. Toute vente d'alimentation doit être soumise à l'autorisation du Comité d'Organisation par l'intermédiaire de la demande d'inscription. Des boissons sont à réserver au moment de votre inscription (page 8).

Aucun gobelet ne sera fourni pour la réservation de boisson. Des ecocups à l'effigie de l'évènement peuvent être commandés (page 8). Ils ne seront ni remboursés ni récupérés à la fin de l'évènement. Il est possible de venir avec vos propres gobelets ou ecocups.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES STANDS /INSTALLATION, OCCUPATION

Pays'en Somme définit les emplacements. Un emplacement ne peut pas être modifié. Les emplacements sont disponibles à partir du vendredi 01 septembre 2023.

L'aménagement et la décoration de votre stand sont laissés à vos soins et devront être finalisés pour le dimanche à 10h00. Tous les emplacements devront être débarrassés pour le lundi 04 septembre avant 12h. Des containers sont à

disposition sur le terrain afin de laisser votre stand ou votre emplacement propre.

Pays'en Somme pourra faire procéder lui-même, aux frais et aux risques de l'exposant, à l'enlèvement du matériel restant sur le terrain après ce délai.

Pays'en Somme fera assurer une garde de nuit à compter du vendredi 1 septembre à 19 h et jusqu'au lundi 4 septembre à 8h.

ARTICLE 8 : CIRCULATION

Il est strictement interdit aux véhicules des exposants de stationner et circuler sur le terrain de la manifestation après 10h00. Un parking sera réservé aux exposants.

ARTICLE 9 : ALIMENTATION ELECTRIQUE

Tous les stands disposent d'une prise électrique. L'électricité fournie ne peut excéder la puissance de 500 Watts. Attention à l'accumulation de vos appareils, notamment la puissance de vos percolateurs. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de couper l'alimentation en électricité en cas de surcharge et/ou de non-respect de la puissance électrique.

Si vous avez des besoins spécifiques, ils devront être indiqués sur votre dossier d'inscription.

ARTICLE 10 : RESPECT DU REGLEMENT

La décision de participer à Plaine en Fête et de renvoyer votre fiche d'inscription, accompagnée du chèque ou du virement implique l'engagement et l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute infraction au règlement entraînera l'exclusion.

ARTICLE 11 : FACTURATION

Une facture vous sera adressée après l'évènement. Notre structure étant une association loi 1901, elle n'est pas assujettie à la TVA et n'a donc pas le droit d'effectuer de facture faisant ressortir la TVA.

ARTICLE 12 : ANNULATION

Aucune annulation de participation ne peut prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation administrative liée à la pandémie de Covid-19, un avoir ou un remboursement vous seront proposés.

ARTICLE 13 :

En cas de contestation, le tribunal d'Amiens est seul compétent. Pour être recevables, les contestations devront faire l'objet d'un constat en présence de Pays'en Somme ou Jeunes Agriculteurs Somme ou de son représentant pour évaluer le montant des dommages.

A....., le

Signature, précédée de la mention « bon pour accord » :



DIMANCHE
03 SEPTEMBRE
LA CHAUSSEE-
TIRANCOURT



PLAINE
EN FÊTE
2023



INSCRIPTION



Un guide pratique sera envoyé par mail à partir du lundi 14 août 2023.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.jeunesagriculteurs80.fr dans la rubrique Plaine en Fête afin de trouver toutes les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

STAND OU EMPLACEMENT

	EMPLACEMENT	TARIF UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
ESPACE « MARCHÉ FERMIER » Agriculteurs vendant des produits issus de leur exploitation (sur présentation d'une attestation MSA)	Emplacement vide 3 mètres x 4 mètres coté allée	Offert		
ESPACE « EXPOSANTS »	Stand couvert 3 mètres x 4 mètres coté allée	250 €		
	Emplacement vide 3 mètres x 4 mètres coté allée	190 €		
ESPACE « CONCESSIONNAIRES »	Emplacement vide de 50 m ²	250 €		
	Emplacement vide de 150 m ²	400 €		
	Emplacement vide de 300 m ²	650 €		
	Au-delà de 300 m ² : Tranche de 100 m ² supplémentaires	150 €		

OPTIONS

	TARIF UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
BADGE Si les 4 badges nominatifs offerts ne suffisent pas à la tenue de votre stand, vous pouvez acheter des badges supplémentaires Attention : ceux-ci sont nominatifs, merci de remplir les noms et prénoms page 12 (Entrées et sorties libres)	3 €		
ENTREE (Entrée et sortie définitive)	3 €		
CARNET DE 50 ENTREES	150 € <i>Au lieu de 250€</i>		
REPAS EXPOSANT livré sur stand composé d'un sandwich, d'un paquet de chips, d'un dessert et d'une boisson	8 €		
ECOCUP	1 €		

LOTS

Afin de récompenser les participants de nos différents concours, nous vous sollicitons pour le don de lots ou bons d'achat.

A partir de 100 euros de lots, 4 messages audio offerts. Merci de préciser ci-dessous les lots et leur valeur individuelle :

_____ Valeur : _____ €

_____ Valeur : _____ €

Je vous transmets mes lots dès à présent au bureau à Amiens

Je vous transmets mes lots entre le lundi 28 août et le jeudi 31 août sur le terrain

PUBLICITE

PUBLICITE « AUDIO »

Il est possible de faire diffuser des messages publicitaires sur le terrain. Votre texte de 30 secondes doit nous parvenir **avant le 28 juillet 2023 au plus tard** pour être enregistré.

Nous pouvons également créer votre message sous la forme « la société Y est présente ce jour à Plaine en Fête. Retrouvez-la au niveau de... ».

Message publicitaire audio de 30 secondes : 20 € l'unité
Soit un total de : _____ €

Lot de 4 messages publicitaires offerts si plus de 100 € de récompenses (voir ci-dessus)

Je vous transmets mon texte ou mes messages enregistrés dès aujourd'hui

Je vous laisse le soin de réaliser mon message audio sous la forme ci-dessus

PUBLICITE « PROGRAMME »

Format A5, couleur. Le programme est distribué le dimanche. Votre publicité doit nous parvenir en JPG, PNG ou PDF **avant le 19 juin 2023**. En cas de non réception à cette date, nous serons autorisés à utiliser votre logo ou le nom de votre enseigne. Aucun remboursement ne sera effectué. Merci de votre compréhension.

- Publicité de **¼** de page – format H 9,5 cm x L 6,5 cm – 90 €
- Publicité de **1/2** de page – format H 9,5 cm x L 13,5 cm – 180 €
- Publicité de **1** page – format H 19,5 cm x L 13,5 cm – 350 €
- Publicité de **1** page – format H 19,5 cm x L 13,5 cm – 4^{ème} de couverture - 450 €
ATTENTION : 1 SEULE PLACE DISPONIBLE

PUBLICITE « SET DE TABLE »

Set de table pour le repas bœuf à la broche. Couleur. Votre publicité doit nous parvenir en JPG, PNG ou PDF **avant le 19 juin 2023**. En cas de non réception à cette date, nous serons autorisés à utiliser votre logo ou le nom de votre enseigne. Aucun remboursement ne sera effectué. Merci de votre compréhension.

- « Petit » encart publicitaire format H 4,9 cm x L 7 cm – 100 €
- « Grand » encart publicitaire format H 4,9 cm x L 27,5 cm – 400 €

PREVENTE DE BOISSONS

Nom de l'entreprise :

Nom et numéro de portable de la personne sur place le jour J :

.....

Les exposants (hors marché fermier) ne sont pas autorisés à distribuer ou vendre des boissons en dehors de celles proposées par le Comité d'Organisation.

Nous vous proposons de pré-réserver des boissons livrées sur votre stand.
Les boissons livrées non consommées vous appartiennent.

Pour la pompe à bière : joindre un chèque de caution de 500 € à l'ordre de Pays'en Somme, détruit après l'évènement (preuve par email). Si vous souhaitez récupérer le chèque, merci de le préciser.

Une seule tireuse est fournie. Tout fût entamé est dû. Aucun gobelet ne sera fourni. Possibilité d'acheter des ecocups (page 8) ou d'amener vos propres gobelets.

Attention : Il vous faudra une table car aucun matériel ne sera prêté sur place.

Un réapprovisionnement est possible et est assuré par le Comité d'Organisation.

BOISSON	CONDITIONNEMENT	TARIF UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
Eau minérale	6 bouteilles de 1,5 l	4 €		
Coca-Cola	Pack de 6 canettes de 33 cl	6,50 €		
Oasis	Pack de 6 canettes de 33 cl	6,50 €		
Ice-tea	Pack de 6 canettes de 33 cl	6,50 €		
Perrier	Pack de 6 canettes de 33 cl	6,50 €		
Champagne	1 bouteille de 75 cl	25 €		
Bière blonde	Fût de 30 l	130 €		
Bière sans alcool	Fût de 20 l	90 €		
TOTAL				

Une facture vous sera adressée **APRES L'EVENEMENT** avec la totalité des boissons livrées.

ATTENTION

Ne payer les boissons qu'après la réception de la facture qui prendra en compte le réassort et les fûts de bières non-entamés rendus.

Ne pas additionner les préventes de boissons à l'emplacement, ce sont deux prestations distinctes.

RECAPITULATIF (HORS BOISSONS)

Emplacement	Page 8	€
Badges offert N°1 Nom : Prénom :	Page 8	Offert
Badges offert N°2 : Nom : Prénom :	Page 8	Offert
Badges offert N°3 : Nom : Prénom :	Page 8	Offert
Badges offert N°4 : Nom : Prénom :	Page 8	Offert
Badges supplémentaires (Nécessite une pièce d'identité) Nom : Prénom : Nom : Prénom : Nom : Prénom :		€
Carnet de 50 d'entrées	Page 8	€
Panier repas exposants livrés sur stand	Page 8	€
Ecocup	Page 8	€
Publicité audio	Page 9	€
Publicité programme	Page 10	€
Publicité set de table	Page 10	€
TOTAL DOSSIER D'INSCRIPTION		€

Signature :

MEMO

Mon inscription pour Plaine en Fête 2023,
le dimanche 03 septembre 2023 à La Chaussée-Tirancourt
est valide et définitive si :

- Elle est accompagnée du règlement
- Elle est accompagnée de mon attestation de responsabilité civile
- Mon numéro de téléphone est renseigné
- Mon adresse mail est renseignée
- J'ai joint mon attestations MSA, si j'expose sur le marché fermier
- Elle est accompagnée de son chèque de caution de 500€ si je réserve une pompe à bière

Choix du règlement :

- Virement le/...../2023 - IBAN FR76 1870 6000 0072 1963 4039 471
- Chèque n°....., à l'ordre de Pays'en Somme

Pays'en Somme
19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS
03 22 53 30 08 / 06 28 18 27 61
jeunesagriculteurs80@gmail.com

